

Réduction des émissions de GES : des actions locales dès 2015!

Le CREAT lance une [vidéo](#) réalisée par Productions Balbuzard « *L'Abitibi-Témiscamingue, 1^{re} région qui prend le contrôle de sa PROPRE énergie au Québec?* ». S'inscrivant dans la démarche *Par notre PROPRE énergie*, la vidéo présente certaines opportunités pour que la région réduise sa consommation de pétrole. Plusieurs initiatives sont déjà en cours dans la région. D'ailleurs, le CREAT travaille actuellement sur un projet régional d'éco-conduite : « *Mi\$er sur l'écono-conduite* » vise une réduction annuelle de 250 tonnes de GES émis dans l'atmosphère, tout en réduisant notre consommation régionale de carburant.

L'Abitibi-Témiscamingue, 1^{re} région qui prend le contrôle de sa PROPRE énergie au Québec?



Les objectifs de ce projet s'inscrivent dans la volonté gouvernementale de réduire de 37,5 % les GES d'ici 2030.

[Lire le communiqué](#)

La CHASSE aux

déchets sauvages



Le concours de [la Chasse aux déchets sauvages](#) est maintenant terminé! Ce fut un grand succès, et grâce aux citoyens de l'Abitibi-Témiscamingue, nos milieux naturels sont plus propres et l'inventaire régional des dépotoirs sauvages est plus étoffé! Les gagnants seront contactés dans les prochains jours et les données récoltées sur les dépotoirs sauvages seront transmises sous peu pour l'inventaire régional. De plus, grâce à la campagne de diffusion pour le concours, nous considérons avoir réussi à sensibiliser bon nombre de personnes à la cause des déchets en milieux naturels. **Merci à tous les participants** pour leurs beaux efforts et **merci aux commanditaires** pour avoir rendu possible ce concours : RECYC-QUÉBEC, Canadian Marlartic, Ville de Rouyn-Noranda, Chenil Chien-Loup, La Bannik, Refuge Pageau et plusieurs autres!

Remise du rapport d'évaluation des impacts du projet minier Akasaba Ouest

Le CREAT avait 30 jours pour réaliser le premier mandat de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale (ACÉE), soit d'examiner l'étude d'impact environnemental et social (ÉIES) du projet minier Akasaba Ouest à Val-d'Or. Cette étude a été réalisée par la firme WSP, mandatée par Agnico Eagle. L'équipe du CREAT, ainsi qu'un expert externe chargé de la dimension sociale du projet, ont rédigé un rapport d'évaluation contenant **42 recommandations** à l'attention du promoteur.

[Consulter le rapport](#)

Génération ENV'R

Recrutement pour le Volet 2 de l'année scolaire 2015-2016. Faire une différence dans votre milieu en implantant le compostage vous intéresse? Visitez la [page Web](#), consultez le [dépliant](#) ou lisez le [communiqué](#)!

Infolettre

Novembre 2015

du C R E A T

Les 20 ans du CREAT!



En septembre dernier, le CREAT célébrait ses 20 ans d'existence. Afin de souligner cet événement, des épinettes blanches ont été plantées dans les 5 MRC de la région. De plus, un 5 à 7 a eu lieu à Rouyn-Noranda afin de souligner l'implication de l'organisme et de présenter les projets réalisés au cours des vingt dernières années.



Présentation d'un membre du CA du CREAT



Denis Paquet représente le secteur municipal au CREAT depuis le 12 septembre 2015. Autodidacte, il a travaillé dans le domaine des communications à partir de la fin des années 1970 où il a été à l'emploi de plusieurs stations radiophoniques, entre autres, RNC : « *J'ai prêté ma voix à des entreprises en audiovisuel et j'ai œuvré dans le domaine du journalisme orienté. J'ai aussi touché aux secteurs de l'éducation en francisation et de la révision linguistique.* » Denis est maintenant dans le domaine des relations publiques par sa fonction de maire de Nédélec. Il fait partie de plusieurs comités qui gravitent autour du monde municipal. Enfin, il représente le secteur nord à la Commission scolaire du Lac-Témiscamingue.

« J'ai toujours eu, aussi loin que je me souviens, une préoccupation pour l'environnement. Je crois que sa protection est essentielle au développement harmonieux du monde dans lequel nous vivons. Je pense que nous devrions avoir à cœur de le protéger, non seulement pour les générations à venir, mais pour le temps présent. »



ENVIRONNEMENT

Dans l'édition automnale 2015 du magazine régional *Le Couvert Boréal*, Sophie Laliberté présente la chronique : **Écologie industrielle et économie circulaire, ou comment repenser notre économie?**

L'écologie industrielle s'inspire de la nature afin de minimiser les pertes de matières et d'énergie. Le principe où rien ne se perd, rien ne se crée et tout se transforme s'applique, alors que le déchet de l'un devient une ressource pour l'autre. Cette forme d'écologie s'inscrit dans une école de pensée appelée l'économie circulaire. Il s'agit de revoir le modèle de production actuel afin de limiter le gaspillage des ressources naturelles et la production de déchets et diminuer l'empreinte carbone et la consommation d'énergie. Pour des exemples à l'échelle de la province et de la région, consultez l'article!

L'artiste, Céline J. Dallaire, a réalisé plusieurs œuvres représentant le Grèbe jougris, espèce aviaire devenue emblématique des lacs de Rouyn-Noranda, ainsi qu'un livre à son effigie. Le CREAT y a d'ailleurs collaboré. Ce livre est en promotion pour le temps des fêtes et disponible à plusieurs endroits à Rouyn-Noranda (Centre d'exposition, Fontaine des Arts et Académie des arts Dallaire).



C R E A T

Conseil régional
de l'environnement
de l'Abitibi-Témiscamingue

Que pensez-vous de l'Infolettre? Vos commentaires seraient appréciés, merci!

INFO-RÉSEAU

Ouranos publie une nouvelle synthèse sur les changements climatiques au Québec

La synthèse des connaissances 2015 d'Ouranos est le résultat d'un effort sans précédent sur deux ans et qui a mobilisé près d'une centaine d'experts de tous les domaines concernés pour mettre à jour les données concernant le Québec. Le rapport est orienté vers l'adaptation. [Consultez le rapport.](#)

Outil de mobilisation sur le projet de loi sur le lobbyisme

Voici un [document](#) qui explique pourquoi et en quoi tous les groupes d'action communautaire, associations de citoyens et regroupements sont concernés par le projet de loi 56 sur le lobbyisme. Le document a été réalisé par un comité mis sur pied par la [Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires/bénévoles.](#)

Cérémonie des Distinctions 2016 : Révélez un membre de mérite de Réseau Environnement

Mettez en lumière l'apport remarquable d'un membre de Réseau Environnement (individus, entreprises, institutions et municipalités) s'étant le plus démarqué dans son domaine grâce à son engagement, ses innovations, ses meilleures pratiques ou le développement des connaissances dans le domaine environnemental en [soumettant](#) sa candidature pour les Distinctions 2016.

Nouvelle loi adoptée

L'Assemblée nationale a adopté la [Loi sur les mesures de transparence dans les industries minière, pétrolière et gazière](#) le 21 octobre dernier. Les industries minière, pétrolière et gazière qui sont assujetties à cette loi devront produire une déclaration annuelle dans laquelle ils divulgueront tous les paiements faits à un même bénéficiaire au cours d'un exercice, lorsque le total de ces paiements est égal ou supérieur à 100 000 \$. Cette loi prévoit également que ces déclarations seront rendues publiques.



Devenez membre pour appuyer notre mission et pour venir amplifier notre voix !



Le dynamisme, la capacité d'action et le pouvoir d'influence du CREAT résident en grande partie dans ses membres (individus, groupes environnementaux, institutions scolaires, organismes, municipalités et entreprises). Être membre du CREAT, c'est aussi faire partie d'un réseau dynamique, reliant tous les acteurs soucieux de l'avenir et de la qualité de vie de notre région.

Rendez-vous dans la section **Devenez membre** du site www.creat08.ca

Formulaire d'adhésion (du 1^{er} avril au 31 mars)

Nom : _____ Prénom : _____

Organisme (entreprise) : _____

Adresse : _____ Code postal : _____

Tél. : (rés.) _____ Tél. : (travail) _____ Télécopieur : _____

Courriel : _____ Site Internet : _____

Étudiant : 5 \$ - Individu : 12 \$ - Organisme à but non lucratif : 35 \$ - Municipalité de moins de 5 000 habitants ou entreprise de moins de 50 employés : 50 \$ - Institution (autres municipalités, MRC, Commission scolaire, etc.) : 100 \$ - Entreprise de plus de 50 employés : 200 \$

Libellez votre chèque et faites-le parvenir au **CREAT** :

26, rue Mgr Rhéaume Est, bureau 101
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 3J5
Tél. : 819 762-5770 • info@creat08.ca